



OMVS  
ORGANISATION POUR  
LA MISE EN VALEUR  
DU FLEUVE SÉNÉGAL

PLAN  
D'INVESTISSEMENT  
CLIMAT  
**PIC** 2033



"L'OMVS ambitionne de renforcer la résilience des communautés riveraines et de *préserver les équilibres écologiques du fleuve Sénégal.*"



Le Plan d'Investissement Climatique de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) constitue une réponse novatrice et engagée face aux défis environnementaux et climatiques qui impactent le bassin du fleuve Sénégal. L'OMVS, regroupant la Guinée, le Mali, la Mauritanie, et le Sénégal, s'est positionnée en tant qu'acteur clé dans la gestion durable des ressources du fleuve Sénégal.

Ce plan, conçu dans un contexte où le changement climatique menace la stabilité écologique et socio-économique de la région, représente une étape cruciale vers la résilience et le développement durable. Il s'inscrit dans une vision prospective, visant à concilier les impératifs de développement économique avec la préservation de l'environnement.

Il s'articule autour de multiples axes stratégiques et vise à promouvoir des initiatives favorables à l'adaptation aux changements climatiques, à la gestion durable des ressources en eau, à la préservation de la biodiversité, ainsi qu'à la promotion des énergies renouvelables. En alignant les investissements sur ces priorités, l'OMVS ambitionne de renforcer la résilience des communautés riveraines et de préserver les équilibres écologiques du fleuve Sénégal.

À travers ce plan, l'OMVS démontre son engagement en faveur de la transition écologique et climatique, considérant que la coopération régionale est essentielle pour relever ces défis transfrontaliers. Ce mot introductif met en lumière l'importance de cette initiative ambitieuse dans la lutte contre le changement climatique et souligne le rôle central de l'OMVS dans la promotion d'un développement durable et résilient pour les générations futures.

*Mohamed Abdel Vetaah*

Haut-commissaire de l'OMVS





Les enjeux démographiques auxquels le BFS est confronté et l'accroissement consécutif des besoins en eau, en nourriture et en énergie, la menace d'une poursuite du cycle de sécheresses débuté au début des années 1970, les enjeux environnementaux et de désenclavement des zones rurales, ont amené les États membres à s'engager de façon exemplaire et historique dans le cadre de l'OMVS. Cela s'est notamment traduit par la construction d'ouvrages communs, Manantali en 1988 et Diama en 1998, et par l'adoption de la Charte des Eaux du BFS en 2002.

Les États membres ont poursuivi leur engagement dans la coopération régionale en dotant l'OMVS d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2010), associé à un plan d'investissement, et de documents de planification sectoriels (Evaluation Régionale Stratégique – ERC 2013, Politique Énergétique Commune – PEC 2014, Plan Régional d'Amélioration des Cultures Irriguées – PARACI 2017, Analyse Diagnostic Transfrontalière / Plan d'Action Stratégique – ADT/PAS 2018).

Cette initiative se traduit d'une part par l'élaboration du SDAGE 2050 assorti d'un Plan d'Investissement climat (PIC). Il consiste en une extraction d'un sous-ensemble de mesures du SDAGE 2050 visant à renforcer la résilience du Bassin du fleuve Sénégal face aux changements climatiques.

Conscients de leur vulnérabilité face au changement climatique, les États membres de l'OMVS ont réitéré leur volonté d'un engagement fort en faveur de l'adaptation aux impacts du changement climatique dans le BFS. Lors de la XVIème Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OMVS, tenue en mars 2015 à Conakry, Guinée, ils ont manifesté leur engagement politique à trouver des solutions appropriées à ces enjeux à l'échelle du BFS. Cet engagement s'est notamment traduit par l'étude de vulnérabilité du BFS face aux changements climatiques (2017 et 2018) et la préparation subséquente d'un Plan d'Adaptation et de Renforcement de la Résilience du Bassin (2018).

Afin de donner suite à cette déclaration et de soutenir la mise en œuvre des plans d'adaptation nationaux à l'échelle du bassin, les États membres sont convenus, lors de la XVIIème Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OMVS, tenue en mai 2017 à Conakry, Guinée, de la mise en place d'un Plan d'Investissement global sur le changement climatique (PIC).



# Les actions du PIC selon leur nature en termes d'adaptation

Le PIC comprend 114 mesures, organisées en 11 composantes, elles-mêmes réparties en 2 paquets d'actions : l'amélioration des connaissances et la mise en œuvre d'actions de résilience face au changement climatique. Les mesures ont été extraites du SDAGE 2050. Ces mesures visent les objectifs suivants :

## Améliorer les connaissances des aléas du changement climatique

1.1	Améliorer la connaissance grâce à la collecte et la génération d'information, d'outils de prévention des aléas climatiques ;	18
1.2	Evaluer la vulnérabilité au travers d'actions de communication et de sensibilisation ;	9
1.3	Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques ;	13

## Mettre en place des actions multisectorielles de lutte et de résilience face au changement climatique

2.1	Mesures pour réduire la vulnérabilité face au stress hydrique ;	13
2.2	Mesures pour réduire la vulnérabilité face aux inondations ;	11
2.3	Mesures pour réduire la vulnérabilité face à l'ensablement à et la dégradation des sols ;	5
2.4	Mesures pour réduire la vulnérabilité face à la dégradation des pâturages ;	2
2.5	Mesures pour réduire la vulnérabilité face à la dégradation des écosystèmes ;	3
2.6	Mesures pour réduire la vulnérabilité face à la dégradation de la qualité de l'eau ;	12
2.7	Mesures pour réduire la vulnérabilité face à la hausse du niveau de la mer ;	1
2.8	Mesures de résilience et de mitigation face aux impacts du changements climatiques.	27

Le montant global du PIC est estimé à 3,8 Milliards d'euros soit 2 527 milliards de FCFA répartis sur la période de 10 ans entre 2023 et 2033. Le PIC représente en coût 52% du SDAGE 2050 mais il concerne 90% de ses mesures.

Le PIC est ainsi positionné comme un plan d'investissement englobant l'ensemble des actions d'adaptation projetées dans le BFS, notamment le SDAGE de l'OMVS. La programmation des actions du PIC a été faite sur la base de leur niveau d'urgence exprimé par les pays, et de leur niveau de préparation.

Par ailleurs, étant donné la multiplication et la fréquence des impacts du changement climatique dans le Bassin du Fleuve Sénégal et ses communautés très vulnérables, le PIC constitue une étape décisive vers le développement concerté pour un futur durable du BFS.





# Coût du plan d'Investissement Climat

Plan d'Investissement Climatique		Ventilation des coûts (Euros)			
Paquet d'actions	Disposition / Mesures	Coûts (Millions Euros)	Coûts (Millions FCFA)	2023 - 2028	2029 - 2033
<b>1. Améliorer les connaissances des aléas du changement climatique</b>		239,9	157 929	153,2	86,7
1.3	Améliorer la connaissance grâce à la collecte et la génération d'information, d'outils de prévention des aléas climatiques ;	103,0	67 828	71,8	31,3
1.2	Evaluer la vulnérabilité au travers d'actions de communication et de sensibilisation ;	85,7	56 395	49,1	36,6
1.3	Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques ;	51,2	33 705	32,4	18,9
<b>2. Mettre en place des actions multisectorielles de lutte et de résilience face au changement climatique</b>		3598,8	2 369 156	2025,0	1573,9
2.1	Mettre en place des actions pour réduire la vulnérabilité face au stress hydrique ;	2076,0	1 366 672	1038,0	1038
2.2	Mettre en place des des actions pour réduire la vulnérabilité face aux inondations ;	19,5	12 837	9,0	10,5
2.3	Mettre en place des actions pour réduire la vulnérabilité face à l'ensablement à et la dégradation des sols ;	38,1	25 082	24,1	14,1
2.4	Mettre en place des actions pour réduire la vulnérabilité face à la dégradation des pâturages ;	59,8	39 389	29,9	29,9
2.5	Mettre en place des actions pour réduire la vulnérabilité face à la dégradation des écosystèmes ;	18,8	12 371	9,4	9,4
2.6	Mettre en place des actions pour réduire la vulnérabilité face à la dégradation de la qualité de l'eau ;	102,7	67 586	68,3	34,3
2.7	Mettre en place des actions pour réduire la vulnérabilité face à la hausse du niveau de la mer ;	8,3	5 486	0	8
2.8	Mettre en place des actions de résilience et de mitigation face aux impacts du changements climatiques.	1 275,6	839 732	846	429
<b>TOTAL</b>		<b>3838,7</b>	<b>2 527 085</b>	<b>2180,8</b>	<b>1658</b>

## Sources et mécanismes de financements

Les sources et mécanismes de financement seront discutés et échangés lors de l'atelier de validation. Elles pourront être distinguées comme suit :

**Ressources internes :** \_\_\_\_\_

Contribution financière des États membres de l'OMVS et des bénéficiaires des actions dans la mise en œuvre du PIC ;

Contributions financières des banques nationales ;

**Contribution des autres partenaires techniques et financiers (PTF) :** \_\_\_\_\_

Fond Vert Climat ;

Fonds pour l'Environnement Mondial / Fonds Spécial pour le Changement climatique ;

- Fonds pour l'Adaptation ;
- Bailleurs Européens (AFD, Union Européenne...), Africains (Banque Islamique de Développement, Banque Africaine de Développement) ;

• **Autres ressources :** \_\_\_\_\_

- Le Paiement des Services Écosystémiques ;
- Le fonds REDD + ;
- Mécanisme de Compensation ;
- Les Financements liés à l'allègement de la dette ;
- Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) pour la compensation du carbone forestier.



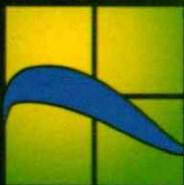


UN CADRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE DYNAMIQUE POUR  
UNE MISE EN VALEUR SOLIDAIRE ET DURABLE DU BASSIN DU

# FLEUVE SÉNÉGAL



LA BANQUE  
MONDIALE



## HAUT-COMMISSARIAT DE L'OMVS

Immeuble OMVS, Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant  
Boîte Postale : 3152 Dakar-Fann (Sénégal)  
Tél: (+221) 33 859 81 82 - Fax: (+221) 33 864 01 63  
Adresse email : [omvssphc@omvs.org](mailto:omvssphc@omvs.org)

**OMVS**

ORGANISATION POUR  
LA MISE EN VALEUR  
DU FLEUVE SÉNÉGAL

